

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2011
A LORMAISON**

I – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président présente le document remis à chaque conseiller communautaire préparant le débat d'orientation budgétaire en soulignant que la situation financière de la CCS est bonne, ce qui est remarquable compte tenu de la situation économique actuelle. Il rappelle par ailleurs que la CCS a continué à créer des emplois depuis 2008.

Il précise que le retard pris dans la réalisation des dépenses d'équipement et notamment sur l'opération de rénovation des églises des Sablons est essentiellement dû à l'absence de subventions du Conseil Général de l'Oise. Jusqu'à présent la CCS parvenait à obtenir un taux de financement d'environ 50 % pour la réalisation des travaux sur chaque édifice. Dès lors, sans financements, la CCS sera contrainte de prolonger cette opération.

Monsieur le Président présente ensuite le projet de création du fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales dont l'impact pour les finances communautaires n'est pas encore connu pour l'année 2012.

S'agissant des recettes, le Président présente une estimation des recettes fiscales hors TEOM escomptées en 2012 (montant global avoisinant 7 millions d'euros).

Pour la TEOM, Monsieur le Président explique que les données sont encore très provisoires et sont essentiellement liées à l'adhésion au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) à compter du 1^{er} janvier prochain.

Madame LOPEZ s'interroge sur le devenir de la collecte des encombrants.

Monsieur le Président explique que les encombrants ne sont pas traités par le SMVO. Se pose effectivement dès lors la question de leur traitement. Conformément aux recommandations de la commission environnement, le choix serait de supprimer cette collecte dès lors qu'une solution de remplacement sera mise en place (création d'une seconde déchetterie).

Monsieur LEVASSEUR souhaite connaître le devenir de la déchetterie de Bornel. Monsieur le Président rappelle que la déchetterie de Bornel est privée (elle appartient à Monsieur BUTIN) et que le marché liant la CCS à l'entreprise Butin arrive à terme à la fin de l'année. Il est proposé de prolonger ce marché de 6 mois pour que le SMVO qui sera compétent en la matière puisse organiser au mieux la transition. Le Président ajoute qu'une réunion est programmée le 25 novembre avec le Directeur du SMVO et Monsieur Butin.

Le Président ajoute qu'il est nécessaire de mieux desservir Méru et que la création d'une nouvelle déchetterie s'impose.

Madame SORET met en avant le cas de personnes âgées ou de personnes n'ayant pas les moyens de transporter leurs encombrants dans une déchetterie. Monsieur le Président explique que les services communaux peuvent apporter leur concours à ces personnes.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE souligne que la qualité du service va donc baisser. Monsieur le Président estime que le service sera effectivement modifié mais que l'offre en matière de déchetterie sera améliorée. Il ajoute par ailleurs qu'il convient de faire des choix sans quoi le coût du service et donc la fiscalité pesant sur les ménages ne cesseront d'augmenter.

Monsieur le Président présente ensuite le tableau de la DGF en soulignant que la CCS est la 4^{ème} intercommunalité du département et la première communauté de communes. Pour 2012 et les années suivantes, l'évolution de cette dotation versée par l'Etat sera nulle. Il en est de même pour le FNGIR et la DCRTTP.

En matière de recettes d'investissement, Monsieur le Président rappelle qu'en 2011 la CCS n'a obtenu qu'une seule subvention du Conseil Général de l'Oise. Il est donc difficile de prévoir un montant de subvention pour 2012. Pour le FRAPP, Monsieur le Président regrette l'absence de réunion au niveau du Pays, ce d'autant plus que la région a souhaité intégrer dans cette enveloppe une variable liée au logement social.

Monsieur le Président passe ensuite en revue les différents chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement.

Madame LEGRAND liste ensuite toutes les autorisations de programme avec les crédits de paiement 2012.

Monsieur MOREL demande s'il n'est pas possible de créer une autorisation de programme pour la rénovation du château d'Andeville. Monsieur le Président explique qu'il conviendra pour cela de modifier les statuts. Il ajoute qu'Andeville, 3^{ème} commune des Sablons, mérite le soutien de toute la communauté et qu'il s'agit d'une opération importante située en cœur de ville. Il ajoute que cette opération ne pouvait pas être prévue en 2000 lors du transfert de la compétence restauration du patrimoine.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE demande quand la commission d'évaluation des charges transférées aura lieu. Monsieur VANHOUTTE garantit qu'elle se réunira avant le vote du budget.

Monsieur MAYOT demande pourquoi l'enveloppe prévue pour le parc des sports de Saint Crépin Ibouvillers est passée de 3 millions à 3,8 millions d'€uros. Le Président explique que le montant a du être révisé et que la commune de Saint Crépin Ibouvillers va prendre à sa charge 1,4 millions d'€uros de travaux.

Monsieur LEBLANC rappelle qu'il souhaite que dans le tableau présenté lors de la commission d'évaluation des charges transférées, les équipements à vocation intercommunale (piscine, plateforme multimodale...) soient bien séparés des autres équipements.

En matière d'endettement, Monsieur LEBLANC souligne la difficulté que vont rencontrer les collectivités pour emprunter en 2012. Monsieur VANHOUTTE ajoute que les banques ne prêteront que 33 % du projet d'investissement.

Monsieur le Président passe ensuite en revue les budgets annexes.

S'agissant du budget annexe « Transports », Monsieur le Président explique qu'il sera souhaitable de modifier le périmètre de transports urbains pour y intégrer Amblainville dont la ZAC « Les Vallées » devra être mieux desservie.

Un nouveau budget annexe sera créé pour la construction et la gestion de l'hôtel.